

# Conseil communal du 19 décembre 2022

# ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.  
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,  
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé :

**APPROUVÉ**

Contre :

**REFUSÉ**

Abstention :

**ABSTENTION**

**Point 14 - Idelux Développement et Idelux Projets publics - Assemblées générales stratégique et extraordinaire du 21 décembre 2022.**

**REFUSÉ**

**Les statuts d'Idelux doivent changer !:**

*Idelux ne profite pas de la mise en conformité de ses statuts avec le nouveau Code des Sociétés et des Associations pour modifier son objet social afin qu'il réponde aux enjeux actuels. Celui-ci est inchangé ou presque depuis la création de l'intercommunale, or il serait temps que cette dernière s'inscrive dans la transition. Il s'agit ici d'une réelle opportunité ratée.*

*A aucun moment la proposition d'Idelux ne parle :*

- d'accompagner et de conseiller tous les acteurs économiques de la Province pour l'adaptation et la création de leurs activités face aux enjeux climatiques.***
- d'accompagner, de conseiller et de participer avec tous les acteurs de la société dans la réflexion sur l'évolution du territoire dans ses différentes dimensions.***
- de contribuer avec les différentes parties prenantes à préparer le territoire pour son adaptation face aux enjeux climatiques et différents risques environnementaux.***

*Et se borne à ce qu'elle a toujours fait : « acquérir, concevoir, construire, transformer, aménager ou équiper des immeubles destinés à être affectés à des fins industrielles, artisanales, commerciales et de services, vendre, concéder ou louer des terrains ou des bâtiments à des personnes physiques ou morales de droit privé ou public avec charge de les utiliser aux fins pour lesquelles ils ont été aménagés. »*

## Point 15. Tutelle communale - CPAS - Budget 2023

**APPROUVÉ**

**J'ai émis à nouveau un constat : nous ne votons pas le vrai budget, car calculé à 10/12 (soit 10 mois sur 12). Le vrai budget sera voté lors de l'ajustement budgétaire à la mi-année, soit au mois de juin. Où est la difficulté de voter un vrai budget annuel, prévu sur 12 mois, alors que toutes les données d'estimation existent ?**

**Les chiffres :**

**Budget « ordinaire »** (= fonctionnement) : 7,4 M€ dont 2 M€ de subvention communale

**Budget extra-ordinaire** (= investissements) : 1,3 M€

## Point 19. VILLE. Budget communal 2023.

**APPROUVÉ**

### - Mes sujets de prédilection :

**1. Examen des recettes** : plus de 25 M€, en explosion !

**2. Emprunts** : balise respectée de justesse : 200€/hab/6ans.

**3. Dépenses** : pour les nombreux travaux (dont l'impact CO2 serait intéressant à calculer...) prévus au budget extraordinaire 2023 (= 10.717.930 €), moins de 10 % de subventions sont prévus (= 838.992 €). Le solde serait donc à charge totale de la commune, via l'emprunt et l'autofinancement. Dans ce cadre, la dépense pour l'immense parking NORD est-elle la pertinente... Est-ce sérieux ?

**4. Dépenses en énergie** : faute d'investissements anticipés et plus rapides dans l'isolation des bâtiments, faute de recours à de l'énergie verte produite par des éoliennes, citoyennes ou communales par exemple, nous payons le prix fort de la sécheresse et de la guerre en Ukraine.

### Les chiffres :

**Budget « ordinaire »** (= fonctionnement) : 25 M€

**Budget extra-ordinaire** (= investissements) : 24 M€

**Boni : 893.000 !** (un montant suffisant pour accorder une prime « eau douce » aux citoyens qui reçoivent de l'eau calcaire depuis le 8 mars 2022.

## **REPORT- Point 20. URBA. Questions de voirie. PRIMA HOUSE à Grandhan**

Dossier fleuve (projet d'un autre temps, en zone humide et loin de tout service), sans cesse problématique, et à nouveau mal préparé.

La majorité demande d'approuver la création d'une nouvelle voirie, la cession d'une surface de  $\pm 609,57 \text{ M}^2$  pour la création d'un bassin d'orage, et la cession d'une autre parcelle propriété de la ville ( $246 \text{ M}^2$ ), le tout devant être rétrocédé à la ville une fois aménagés.

### **Question :**

**Pouvez-vous décider de nous proposer la cession d'un terrain dont vous ne connaissez pas le propriétaire ? En l'occurrence, la cession d'une surface de  $\pm 609,57 \text{ M}^2$  pour la création d'un bassin d'orage ?**

**J'ai la preuve que ce terrain n'appartient pas à la Ville, mais à une famille de Grandhan, non venderesse.**

Pour ces raisons, je vous invite à retravailler le dossier, à reporter le point à un autre Conseil, voire à l'abandonner définitivement.

**Réaction du Collège : réaction bizarre et embarrassée.**

**Reconnait avoir parlé du dossier le matin en séance du Collège, après réception d'une lettre de l'avocat du Comité des riverains précisant le nom du propriétaire.**

**Décision : report du dossier.**

**Point 21. Aménagement du sentier dit "du Calvaire" à Bomal. Approbation des conditions et du mode de passation.**

**APPROUVÉ**

Il s'agit de travaux de sécurisation du sentier qui monte au calvaire de Bomal, derrière la gare. Travaux judicieux et indispensables, car les lieux sont dangereux depuis plus d'une dizaine d'années.

**Question :**

1. Au point de vue technique : pourquoi prévoir une balustrade en bois, et non en fer forgé, plus solide et plus durable ?
2. Avez-vous sollicité de subvention auprès du CGT - Commissariat général au tourisme. Ce type d'investissement est éligible et peut être subventionné à 60, voire 80 %?

**Réaction du Collège :** non, mais à envisager.





**Point 23 – Construction d’un hall pour le service travaux – Auteur de projet – Marché de services.**

**APPROUVÉ**

Le dépôt, les salles d’accueil, sanitaires et bureaux du Services travaux sont actuellement situés à la Laiterie, à Tohogne.

J’ai pu visiter les lieux, devenus inadaptés et non respectueux du personnel.

Une rénovation en profondeur ou un nouveau lieu est indispensable.

**Question :**

1. Dans le descriptif du projet, aucune mention des garages. Oubli ?
2. On est maintenant dans des économies et des logiques climatiques qui nous obligent à travailler avec l’existant et tirer parti de ce qui est déjà construit. Notre commune connaît tous les ans, l’arrêt d’une ferme, parfois avec de grands hall récents abandonnés, comme à Izier, suite à l’abandon du projet de méga-poulailler. Avez-vous investigué en ce sens ?

**Réaction du Collège :**

- Oui, mais les sites visités n’étaient pas fonctionnels. Le collège préfère un lieu conçu en fonction des besoins actuels.



## Point 24 - Aménagement de la rue du Plâtre

**REFUSÉ**

Sur les hauteurs de Durbuy-vieille-Ville, la rue du Plâtre longe un immeuble d'appartements de luxe en construction. Cette rue fera partie de la route de contournement de Durbuy-vieille-ville venant du futur parking Nord inutile, et attirera des colonnes de voitures à travers le quartier du Belvédère, contrairement aux promesses précédentes du Collège.

**Ma position : je vote contre ce projet qui rendra le vie des habitants invivable lors des w-e et jours de grande affluence.**

**Réaction du Collège : voir la presse.**





## Point 25 – RF - Vente de parcelle derrière l'ancien Garage Noirhomme

Deux grandes parcelles situées derrière la garage Noirhomme et proche de la gare, appartiennent à la Ville. Elles entourent les constructions de logements sociaux en chantier. On le sait, les quartiers de gare constituent des pôles d'avenir très recherchés, tournés vers les transports en commun. La localisation, au sein du périmètre de « Rénovation urbaine » de Barvaux, mérite une grande réflexion, à soumettre par exemple à la CCATM (Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité).

Un investisseur flamand, acquéreur du Garage Noirhomme, est intéressé. Mais la vente ne peut se faire que par vente publique. Je regrette que les démarches se fassent à l'envers : vendre et puis imposer les fonctions à respecter (logements, services, lieux publics...) plutôt que concevoir le quartier et les fonctions, et proposer sa réalisation. Si celles-ci existent, aucune référence à une quelconque réflexion ou étude n'a été signalée ou transmises aux conseillers communaux.



## Point 33. Régie Foncière. Vente de parcelles aux Macralles. Lots 68-15-43-73. Attribution

### ABSTENTION

**Position :** abstention. Je m'interroge sur le rôle d'intermédiaire que joue la commune vers le Groupe Coucke, seul acheteur potentiel : l'achat via la vente publique est certes légal, mais prévisible. L'assainissement des parcs résidentiels touristiques est certes nécessaire, mais, vu l'intention du Groupe Coucke d'y poursuivre l'extension du parc d'attraction « Adventure Valley », le prix du terrain a-t-il été suffisamment évalué ?

Pour information : 5 autres parcelles devraient encore être achetées par la ville et revendues (au Groupe Coucke, chiche?) en 2023, après lecture des annexes au budget de la Régie foncière, « opérateur immobilier » de la Ville.



Eric Jurdant  
Conseiller communal